

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 448

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	140 000 000
Cohésion	140 000 000	0
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer	0	0
Fonds de compensation des charges fixes	0	0
Fonds de transition écologique des PME et TPE	0	0
Plan de relance pour la Polynésie française	0	0
TOTAUX	140 000 000	140 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'abonder de 140 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement l'action 2 « jeunes » du programme 364 « Cohésion » afin de créer 20 000 places supplémentaires de Parcours emploi compétences (PEC, les nouveaux emplois aidés) à destination des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à l'amendement précédent qui prévoyait lui la création de 30 000 PEC supplémentaire. Il en est proposé ici 20 000.

L'amendement prévoit de réduire de 140 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité », l'idée étant, bien entendu, que le Gouvernement lève le gage.